



COUR VIVANTE !

Webinaire 19 septembre 2024

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024-2025

34

Hérault

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Les quatre missions des CAUE

La sensibilisation et l'information du grand public

dans les domaines de l'architecture,
de l'urbanisme et de l'environnement grâce à
des animations en milieu scolaire, des
conférences, des visites, des expositions,
des manifestations, des publications.
Un centre de documentation est ouvert au
public, au siège du CAUE.

L'assistance architecturale aux particuliers

désirant construire ou réhabiliter, dans le but
de favoriser une meilleure prise en compte de
la qualité architecturale des constructions ou
des aménagements et leur bonne insertion
dans le site environnant, urbain ou rural. Des
consultances ont lieu sur l'ensemble du
territoire (dont Lunel).

34



C

L'information, la formation

des maîtres d'ouvrage, des professionnels, des
agents des collectivités locales et des
administrations qui interviennent dans le
domaine de l'architecture, de l'urbanisme, du
paysage et de l'environnement.

L'assistance technique aux collectivités locales et publiques

dans toutes les démarches touchant à
l'aménagement du territoire.
Le CAUE intervient sur des problématiques de
paysage, de patrimoine, d'espace public, de
programmation d'équipement public, de
réhabilitation, d'extension urbaine, de lotissement,
de zone d'activité, etc ..., le plus en amont possible,
dans le but d'aider les élus et maîtres d'ouvrage à
prendre les bonnes décisions.

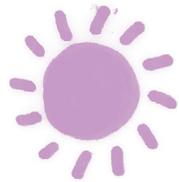


I - Contexte et enjeux

p 3

II - Accompagnement du CAUE

p 24



III - Candidater

p 32



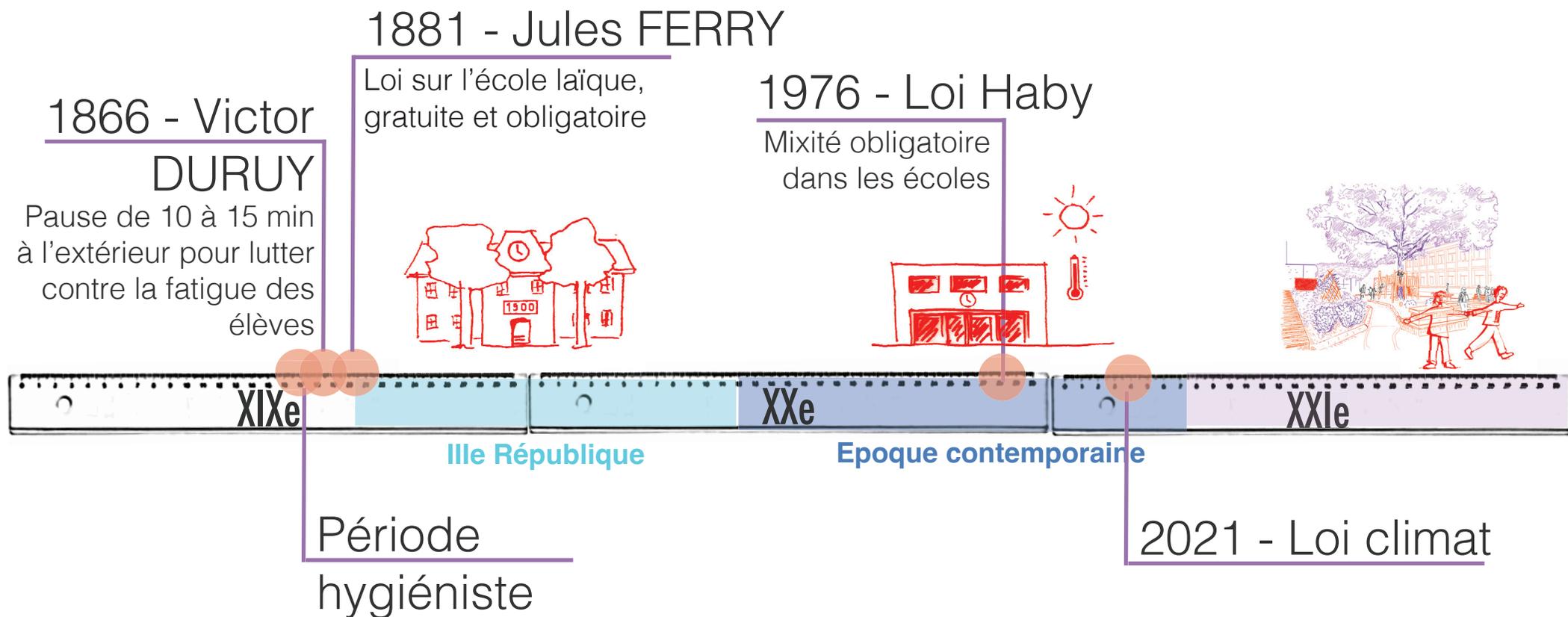
Temps d'échanges



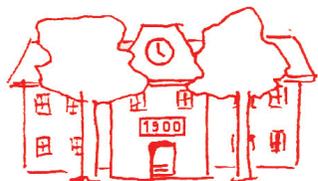


I - CONTEXTE ET ENJEUX

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024-2025



Évolution des cours d'écoles



IIIe République

Temps de récréation
10 à 15 min à l'extérieur.

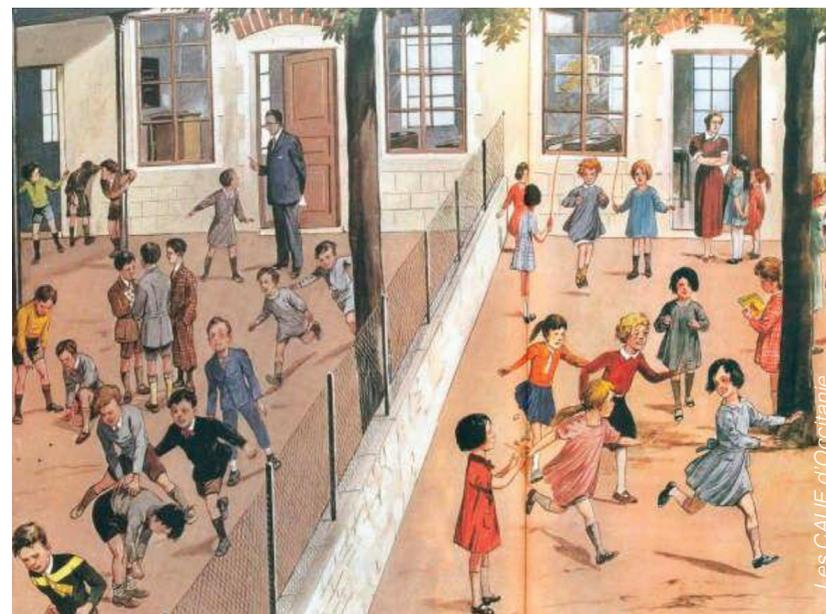
- Revêtement **sablé** ;
- Quelques **arbres** plantés de manière régulière ;
- Espace **aéré** ;
- Un **préau** pour s'abriter ;
- Des **comodités** ;
- **Séparation** filles/garçons.

Objectifs :

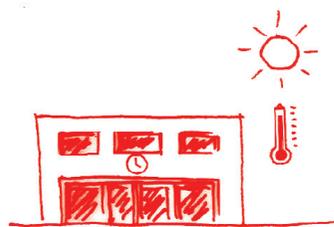
- Chasser la **fatigue** ;
- Développer le **sport** à l'école ;
- Permettre l'**hygiène**.

« **le jeu**, l'un des “éléments capitaux de l'hygiène physique” mais aussi “utilement exploité” pour une fin pédagogique »

Elie Pécaut, médecin hygiéniste



Évolution des cours d'écoles



Epoque contemporaine

Temps consacré à la récréation :
15 minutes (école élémentaire)
30 minutes (école maternelle)
Le matin et l'après-midi.

- Vaste espace **imperméabilisé** ;
- Un terrain de **sport collectif** tracé au sol au centre de la cour ;
- Pas ou **peu de plantations** ;
- Peu de prise en compte du **confort climatique** (préaux sous-dimensionnés, parfois exposés au mauvais temps et peu propices à la détente) ;
- Des **structures** de jeux de plus en plus rares ;
- Espace **clôturé**.

Objectifs :

- Simplifier la **surveillance** des élèves ;
- Eviter les risques d'**accident** ;
- Faciliter l'**entretien** ;
- **Sécuriser**.



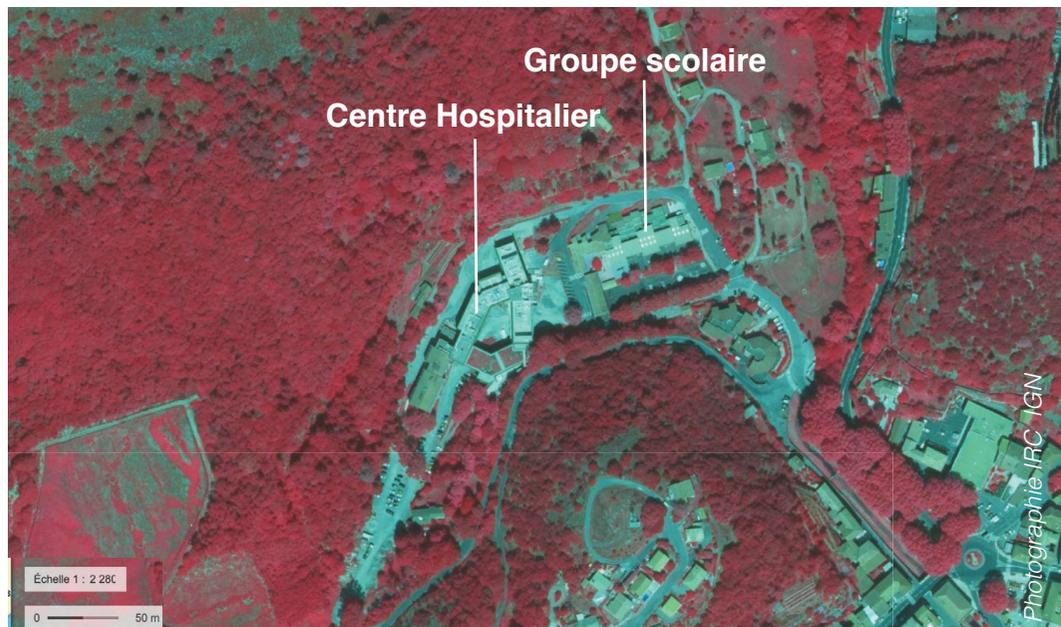
Cour en sol souple imperméable et vieillissant



Cour bitumée avec peu de végétal

Et demain... ?
Redonnons vie aux cours d'école !





Une absence d'arbres au sein du groupe scolaire



À la recherche de l'ombre sur l'enrobé

- Améliorer le **confort thermique** de la cour et du bâtiment ;
- Réduire l'utilisation de **climatisation** ;
- Contribuer à la **régulation thermique locale** par l'évapotranspiration des plantes (lutte contre les îlots de chaleur urbains) ;
- Réduire les **risques sanitaires** liés à la chaleur (coup de chaud, déshydratation) ;
- Améliorer la **qualité de l'air** ;
- Favoriser le **bien-être** des usagers.



Tilleul trop taillé et imperméabilisé au collet

- Renforcer le **lien des enfants avec la nature** en proposant un espace pédagogique d'**apprentissage** en plein air ;
- Créer une atmosphère végétale **apaisante** (meilleur cadre de vie) ;
- **Sensibiliser** les élèves aux questions environnementales ;
- **Favoriser la biodiversité** et offrir un habitat propice aux pollinisateurs (abeilles, papillons) et à la petite faune locale (oiseaux, insectes).



Un poulailler dans l'école (Nîmes)



Jardin potager (Saint Mathieu de Tréviers)

Retrouver un sol perméable

- Limiter le **ruissellement** et réduire la pression sur les **réseaux d'assainissement** lors des épisodes de fortes pluies ;
- Limiter les **inondations** et les flaques d'eau dans les cours ;
- Restaurer la capacité des sols à **filtrer et épurer** les eaux naturellement ;
- Retrouver un **sol vivant** propice au développement du végétal ;
- Avoir une **gestion des eaux pluviales à la parcelle** pour déconnecter une partie du réseau ;
- Créer un environnement plus **naturel**, évitant l'**enrobé**, inconfortable et non adapté aux usages.



Avant projet (école Godillot - CAUE Var)



Projet



Zone en terre pour jouer et gratter



Pavés à joints plus ou moins poreux pour courir ou marcher



Pavés lisses pour le vélo ou les voies d'accès



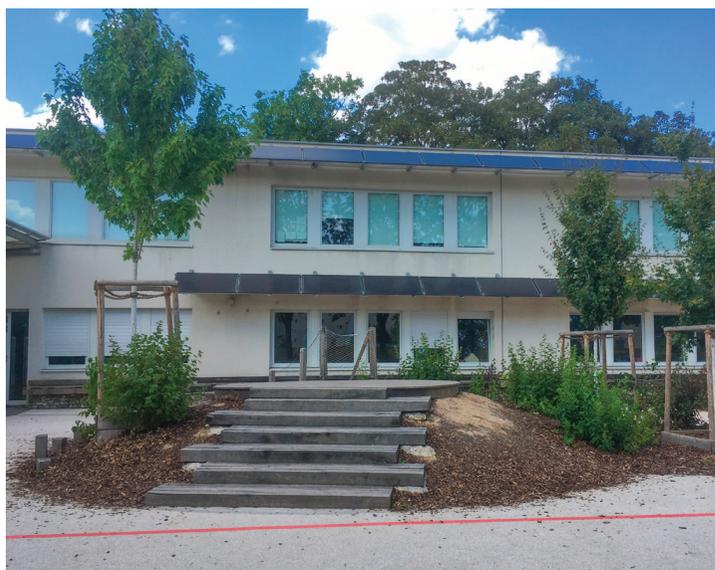
Béton désactivé / enrobé drainant clair pour les cheminements



Pavés à joint poreux avec végétalisation des interstices



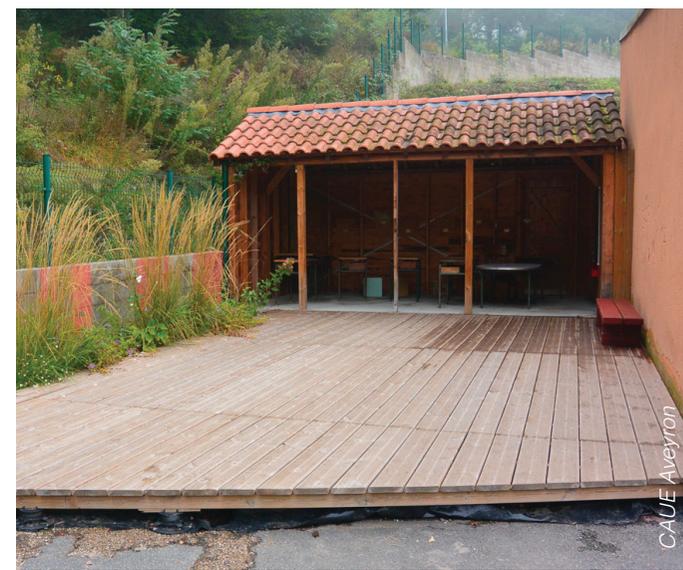
Des copeaux de bois pour jouer au sol ou amortir la chute



Création de relief dans la cour



Sable stabilisé pour les cheminements ou parties souples



Estrade en platelage bois

Favoriser la mixité et l'inclusion

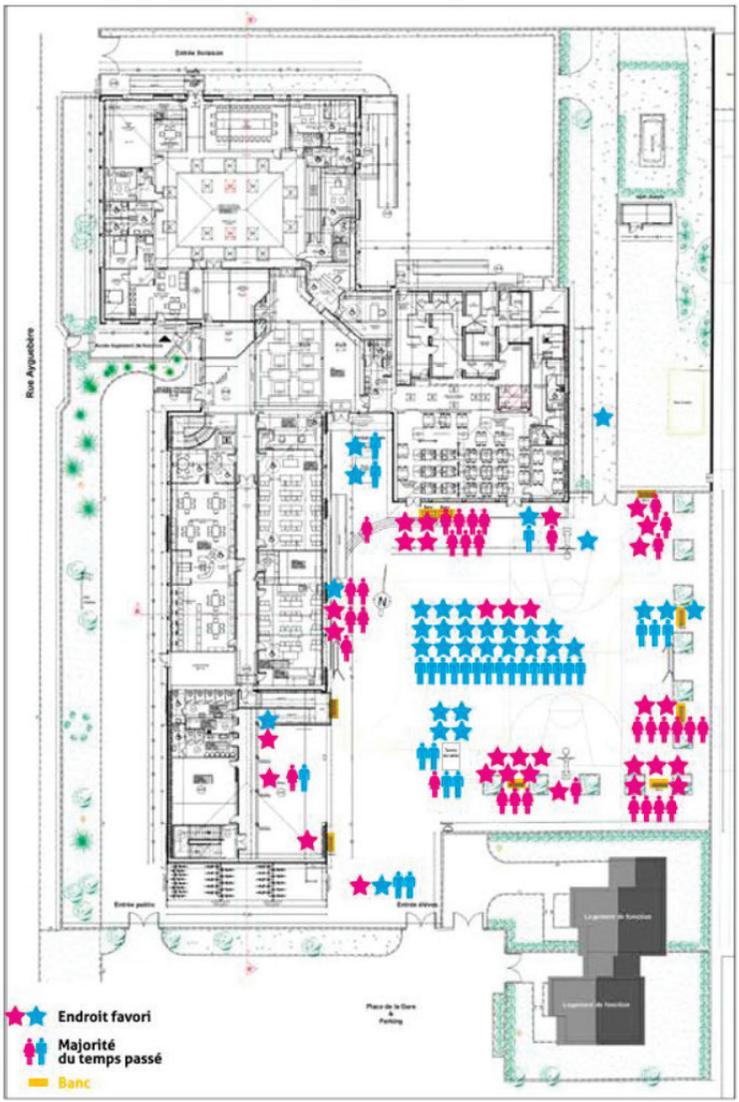
10% des élèves occupent 90% de la cour.

Edith Maruéjols - 2022 « Faire je(u) égal. Penser les espaces à l'école pour inclure tous les enfants ».



Une cour «micro-société»

Julie Delalande, antropologue



CAUE Pyrénées-atlantiques



➔ **Mieux répartir les espaces** de la cour pour **équilibrer** les occupations de tous les enfants :

- Filles/garçons
- Grands/petits
- Selon les capacités de chacun



Relevé des usages souhaités :



→ Besoin d'activités **dynamiques.**



→ Besoin de contact avec la **nature**, d'observer le **vivant.**

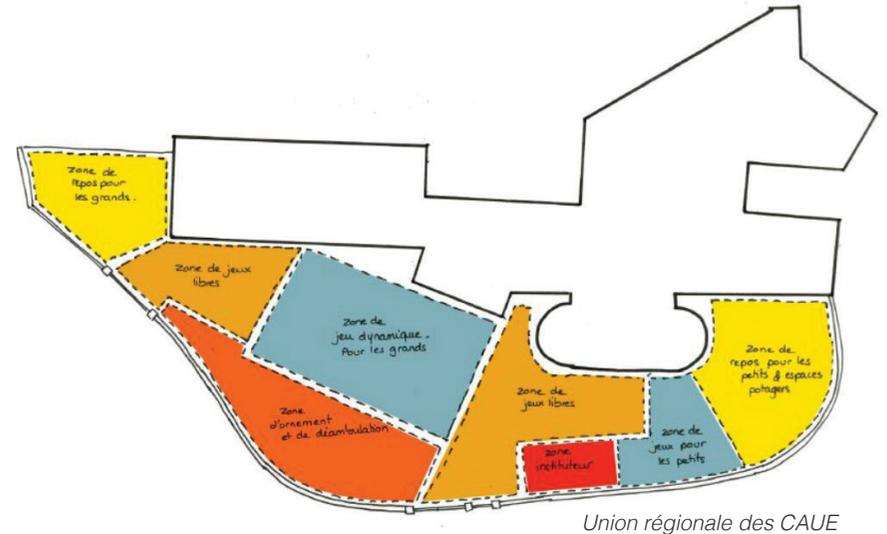


→ Besoin de **grimper, sauter, se percher...**



→ Besoin de **s'asseoir** (pas forcément sur un banc), d'**être au calme.**

Parvenir à une partition des usages :



-  Espace jeu libre pour petits (avec structures)
-  Espace repos, détente avec petit mobilier
-  Espace jeu libre dénué de structure fixe (pour passage véhicule secours)
-  Espace végétalisé
-  Secteur de surveillance avec assises (voire abris)



- Élargir aux **abords** de l'école ;
- Rendre la cour **accessible aux riverains** hors temps scolaire.

La récréation, terrain d'apprentissage

Les **objectifs pédagogiques** d'une cour vivante :

- Développer les **connaissances et savoirs** ;
- Développer le **psychomoteur, le savoir faire** ;
- Développer le **relationnel, le savoir être**.



Des activités variées et appropriables par l'imaginaire

I - CONTEXTE ET ENJEUX

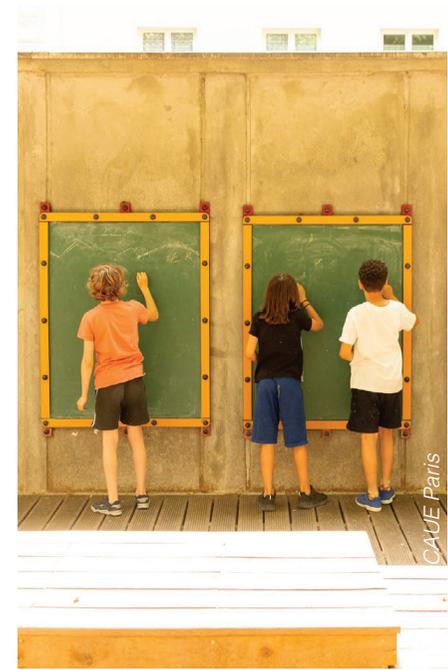
Une question qui ne date pas d'hier !

«Aménager les cours d'écoles. Pourquoi ? Comment ?»
CRDP de Poitiers, 1988



CRDP de Poitiers, 1988

Récupération des poteaux télégraphiques et de volants. Jeu très utilisé, avec lequel les enfants «partent en voyage» seuls ou à plusieurs.

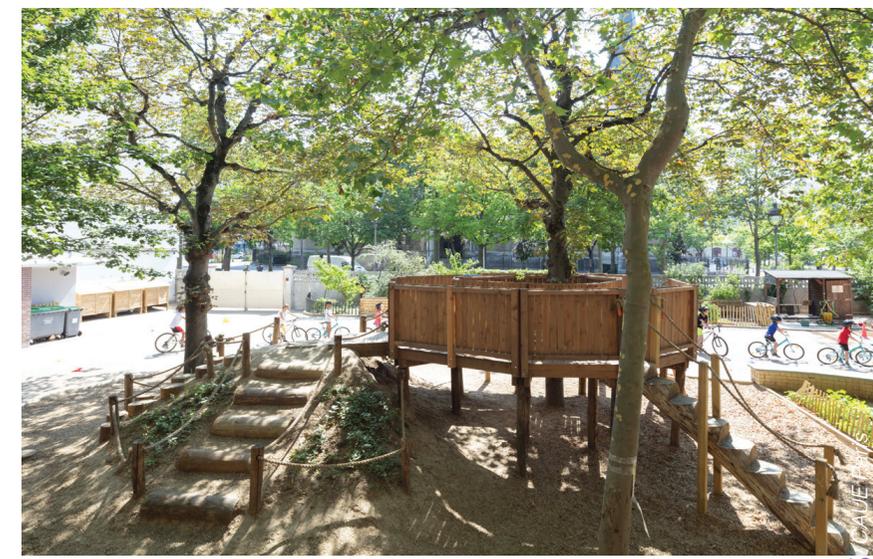


CAUE Paris



CRDP de Poitiers, 1988

Récupération d'une charrette. Solidement ancrée au sol, elle est un magnifique jeu à grimper, à sauter, à se promener en équilibre... à rêver. Partir sans bouger de place par la seule force de l'imagination.



CAUE

Des espaces calmes et de repos



Lire



S'allonger



Des cabanes à moduler



Des jeux calmes



Se retrouver sur un banc



Se poser en hauteur sur des filets



Se rassembler et être au calme

Développer la motricité



Marcher pieds nus



Faire sport dehors



Escalader et grimper



Planter ensemble lors d'ateliers

CAUE Paris



Faire classe dehors



Une fontaine pour boire et entendre l'eau



Des cabanes pour lire ou faire classe dehors



S'asseoir au pied des arbres à l'ombre



Avoir des lieux conviviaux pour se rassembler



Pique-niquer ou discuter ensemble



«Les murs sont souvent mornes et tristes pourtant, comme dans le cas de la diapo, ils peuvent être accueillants, clairs, gais. Le mur représenté ici est une fresque réalisée par agrandissement à partir de dessins d'enfants. On pourra le changer quand on l'aura trop vu.»



Un préau multicolor



Des murets transformés en assises



Des limites végétales ou de couleur



Concertation



Usager : Les élèves

- tout âge
- tout genre
- tout comportement

Co-conception



L'équipe éducative :

- responsabilité
- surveillance
- projet pédagogique



Décideurs ou maîtres d'ouvrages

Commune/Département/état ou école



Entretien, agents techniques:

- du végétal
- du sol (ex : copeaux)
- des intérieurs



Les autres utilisateurs

- associations locales
- ALSH
- utilisateurs ponctuels lors d'évènements



Les parents d'élèves :

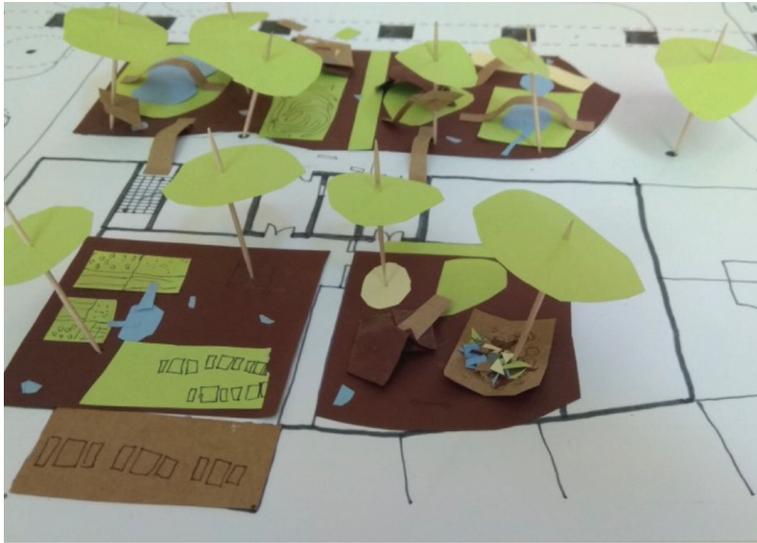
- sécurité de l'enfant
- propreté
- bien être



Gestion

Ateliers participatifs

Co-construire et co-réaliser le projet



Concevoir à l'aide de la maquette : découper et coller



Dessiner ensemble



Concevoir à l'aide de la maquette : avec de la récup



Tresser les cabanes en osier



Planter pour mieux connaître le vivant



Préparer les fosses de plantation et les copeaux



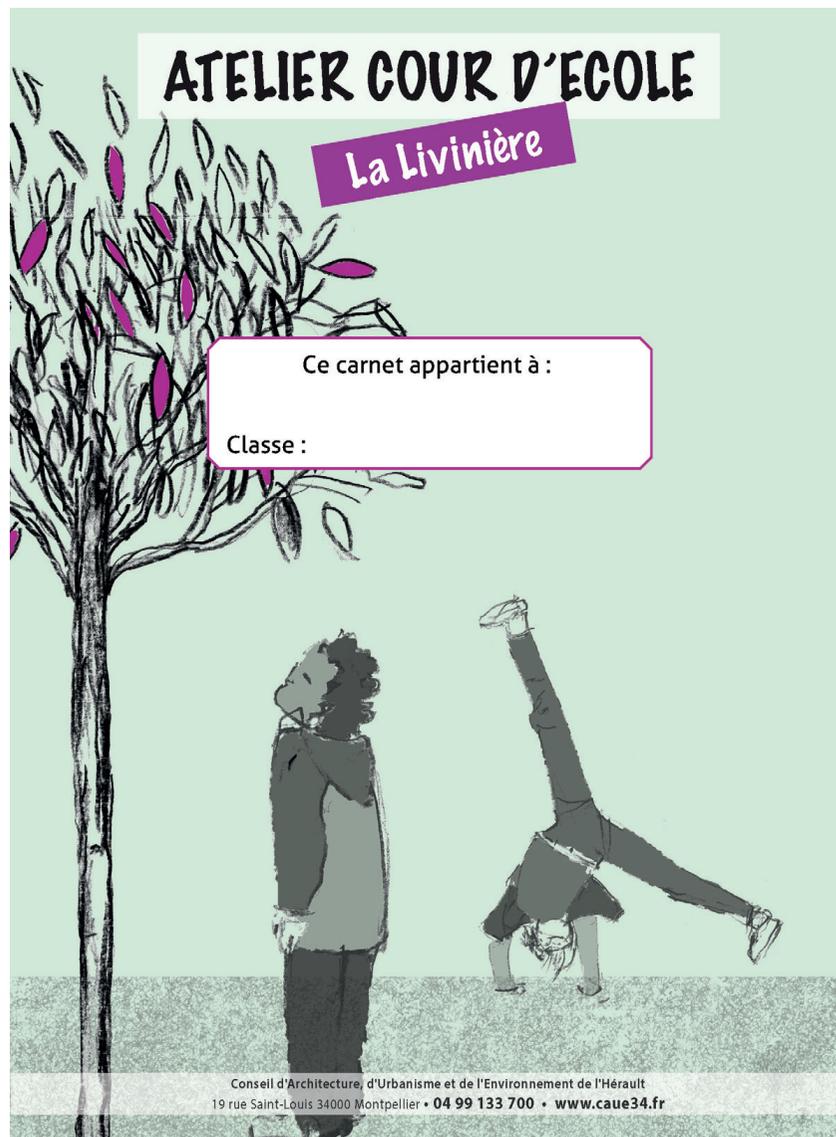
II - ACCOMPAGNEMENT DU CAUE



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024-2025

Atelier 1 - Diagnostic sensible

Des échanges au sujet des ressentis, besoins et envies des enfants, afin de servir de point de départ à la formulation des principes et orientations d'aménagement.



Un travail sur la base de discussions et d'un livret



Visite de la cour et échanges sur les différents espaces qui la composent



Exercice de lecture du paysage et de diagnostic sensible de la cour



Validation d'un scenario avec le groupe d'adultes et mise en maquette avec les enfants.



Un accompagnement **gratuit**.

→ **Recette 1- De la définition des besoins jusqu'à la réalisation des travaux**



- Ateliers participatifs avec les enfants et adultes ;
- Élaboration d'un programme, définition d'une mission de maîtrise d'oeuvre et sélection d'une équipe de professionnels.
- Appui de l'équipe municipale dans le cadre de travaux en régie.

Les travaux devront être assurés dans les deux ans suivant la formulation du programme.

3 écoles seront retenues.

→ **Recette 2 - Conseil ponctuel**



- Visite et conseils via un compte rendu.
- Présentation du compte rendu aux différents acteurs concernés.

5 écoles seront retenues.

Des financements possibles

Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

Pour des surfaces déjà **imperméables** avec projet de déconnexion des EP du réseau d'assainissement.

Cours d'écoles : taux **70 %** et coût plafond **120 €/m²** de surface déconnectée.

Seront non éligibles les projets **< 2000 m²** à partir du 1^{er} janvier 2025 (sauf pour les rejets d'EP dans un réseau d'assainissement unitaire ou dans le cadre d'un contrat eau et climat).

50 % d'aides ou 70 % pour les projets incluant un **volet pédagogique** et à une part d'au moins 50 % de la surface déconnectée du réseau via un ouvrage d'**infiltration végétalisé**.



Région Occitanie - Dispositif pour la désimperméabilisation et la renaturation des espaces publics et des cours d'écoles

Est éligible, l'ensemble des communes, à l'exception des villes centres des Métropoles et Communautés d'Agglomération / Urbaine. Le dispositif prend la forme d'une subvention, sur une dépense éligible plafonnée à 400 000€ HT (**20% maximum plafonnée à 80 000€** et **25% maximum plafonnée à 100 000€** pour les communes Bourgs-Centres et Quartiers Prioritaires de la Politique de la ville).

Objectif : favoriser les projets fondés sur la nature en ville permettant de préserver la biodiversité et de recréer des îlots de fraîcheur et de nature, tout en participant à la réduction de l'impact des ruissellements urbains.



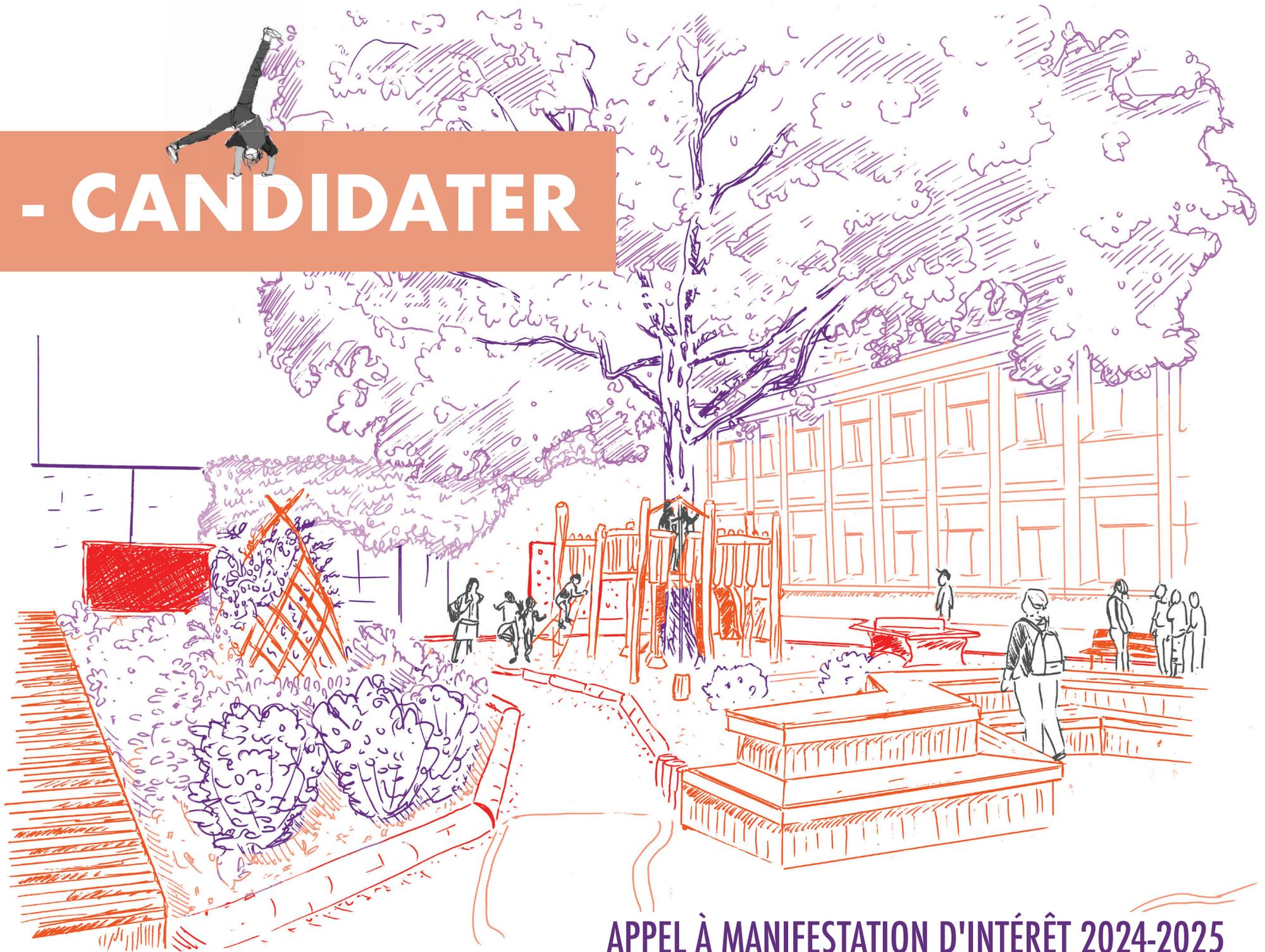
Fonds Vert - Axe renaturation des villes et des villages

Plafond et modalités à confirmer pour l'année 2025.





III - CANDIDATER



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2024-2025

À QUI S'ADRESSE L'AMI ?

- > À un **binôme collectivité/école** motivé, se sentant investi par les valeurs environnementales portées par le CAUE et souhaitant adopter une démarche participative.
- > **Une classe** (voire deux) OU un **panel représentatif des élèves de chaque classe**. Moins de 30 élèves au total.



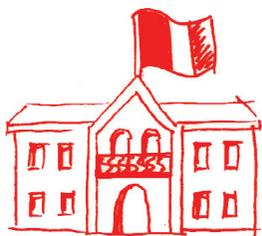
LE SITE

- Tous les types de cours d'écoles de **primaire et maternelle** peuvent candidater ;
- Une commune peut **à la fois candidater à la «Recette 1» et à la «Recette 2»**.

CRITÈRES DE SÉLECTION

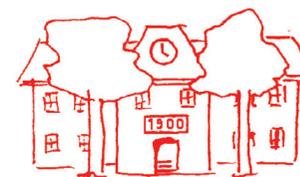
- Candidats aux profils différents et répartis de manière **équitable sur le territoire** de l'Hérault ;
- Des cours avec une nécessité avérée à intervenir par la **végétalisation** et la **désimperméabilisation**.

Binomes et engagements



Communes

- Aménagements **simples, sobres et durables**, en adéquation avec les moyens de gestion de la commune ;
- Implication dans la **démarche participative*** ;
- **Disponible** pour les échanges et restitutions ;
- **Engagement budgétaire** pour la réalisation de travaux d'aménagement (à affiner par la suite)* ;
- Fournir les **études et documents** liés à la cour d'école ;
- Réaliser les **travaux** dans les deux ans qui suivent la rédaction du programme* ;
- Ne pas déjà être en phase projet.



École

- Vouloir améliorer la cour par des aménagements **simples, sobres et durables** ;
- **Impliquer des utilisateurs de la cour** dans la démarche participative* ;
- Être **disponible** pour les ateliers, échanges et restitutions ;
- Intégrer la démarche au **projet pédagogique** de l'école* ;
- Mettre à disposition les espaces nécessaires aux ateliers participatifs* .



* **Non obligatoire pour les candidats à la «Recette 2».**

1 COUR VIVANTE ! Dossier de présentation

34 Hérault
ca.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT - 2024-2025

Redonner vie aux cours d'école

A l'origine ombragées et sablées, les cours d'école se sont peu à peu transformées en **espaces sportifs impénétrables, aseptisés** et vides de végétaux et d'insectes.

Principalement destinées aux écoliers les plus dynamiques et aux jeux de ballons, ces **surfaces peu inclusives** laissant les enfants plus calmes en marge sur les zones périphériques ou sur les bancs. La répartition est souvent genrée et certains élèves peinent à y trouver leur place.

Ainsi **bitumées et peu végétalisées**, les cours se transforment en fournaise l'été et parfois dès le mois de mai, particulièrement dans l'Hérault. Les salles de classes sont elles aussi impactées par les revêtements réfléchissants et sombres de la cour, qui favorisent l'augmentation de la **chaleur** à l'intérieur.

Un espace multifonctionnel

La cour d'école est utilisée pour du **temps scolaire** lors des récréations et de moments d'apprentissages en plein air, mais également pour les activités **périscolaires** ou encore durant les **vacances** par certains centres de loisirs. C'est un lieu de passage pour déposer les enfants en classe mais également assister à des réunions, à des journées portes ouvertes, voire à des expositions ou spectacles de fin d'année. La cour peut même être accessible aux riverains et participer ainsi au cadre de vie des habitants, en devenant un véritable espace public qualitatif.

Le lancement de l'AMI

De plus en plus sollicité sur la question des cours d'école, le CAUE de l'Hérault se positionne pour accompagner les **collectivités** et les **équipes pédagogiques**, en contribuant ainsi concrètement à la nécessaire requalification de ces espaces.

Les enfants passent un tiers de leur scolarité dans la cour d'école. C'est un lieu dans lequel ils doivent s'épanouir, grandir, apprendre à vivre et à jouer ensemble. De nombreux acteurs sont concernés par les cours où une **multitude d'usagers** se côtoient (élèves, équipes éducatives et autres professionnels de la jeunesse, élus, personnels techniques, associations diverses...).

L'ambition est de fédérer l'ensemble des acteurs et de **faire émerger collectivement de nouveaux projets**. La volonté du CAUE est de partir des besoins des enfants tout en intégrant les contraintes des adultes. Ainsi, l'accompagnement proposé se fait par une **approche globale et pédagogique**, visant à aboutir à des projets **durables**, cohérents avec le site et ses usages, en répondant aux attentes de tous les acteurs concernés.

À qui s'adresse l'AMI ?

- > À un **binôme collectivité/école** motivé, se sentant investi par les valeurs environnementales portées par le CAUE et souhaitant adopter une démarche participative.
- > À **tous les types** de cours d'écoles de **maternelle et primaire**.

Si la commune n'a pas la compétence scolaire, la structure en charge doit être partie prenante et donner son accord d'adhésion à la démarche.

1

2 COUR VIVANTE ! Conditions de candidature

34 Hérault
ca.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT - 2024-2025

En candidatant, votre binôme commune/école doit témoigner de son investissement et de sa participation active au projet en tenant les engagements ci-dessous :

Engagements collectivité

- Vouloir améliorer la cour par des aménagements **simples, sobres et durables**, en adéquation avec les moyens de gestion de la commune ;
- S'impliquer dans la **démarche participative*** ;
- Être **disponible** pour participer aux échanges et restitutions ;
- Attester d'un **engagement budgétaire** pour la réalisation de travaux d'aménagement (à affiner par la suite)* ;
- Mettre à disposition l'ensemble des **études et documents** liés à la cour d'école (à défaut : anticiper la réalisation de ces études suite à la validation de la candidature) ;
- S'engager à faire réaliser les **travaux** en régie, ou par une entreprise, dans les deux ans qui suivent la rédaction du programme* ;
- **Ne pas déjà être en phase projet** (consultation ou contrat de maîtrise d'œuvre)*.

Engagements école

- Vouloir améliorer la cour par des aménagements **simples, sobres et durables** ;
- **Impliquer l'ensemble du personnel éducatif et les autres utilisateurs de la cour** (périscolaire, entretien) dans la démarche participative* ;
- Être **disponible** pour participer aux ateliers, échanges et restitutions ;
- Intégrer la démarche au **projet pédagogique** de l'école* ;
- Mettre à disposition au sein de l'école les espaces nécessaires à l'animation du projet et à la réalisation des ateliers participatifs*.

* Non obligatoire pour les candidats à la « Recette 2 » (accompagnement ponctuel).

1

3 COUR VIVANTE ! Fiche d'inscription

34 Hérault
ca.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT - 2024-2025

Afin de favoriser la réussite de la démarche, la collectivité territoriale et l'équipe pédagogique doivent partager une ambition commune. Ainsi, le CAUE de l'Hérault souhaite que la présente fiche soit co-rédigée, gage d'une vision partagée entre les deux. Certaines réponses pourront être approfondies dans votre lettre de motivation.

L'école et ses usagers

Nom de l'établissement concerné :

Adresse :

Nombre de classes : Nombre d'élèves : Nombre d'enseignants :
Effectif périscolaire : Agents territoriaux spécialisés : Personnel d'entretien :

Des financements ont-ils été sollicités ?

Le projet peut-il bénéficier de financements locaux (PVD, Communauté de Communes, etc) ?

Référent pour la collectivité :

Nom :
Poste :
Téléphone :
Mail :

Référent pour l'école :

Nom :
Poste :
Téléphone :
Mail :

Approche pédagogique

Des actions ont-elles déjà été mises en œuvre à l'école concernant l'éducation à l'environnement? Avez-vous déjà porté des initiatives pédagogiques sur le thème du développement durable ?

.....

.....

.....

Comment souhaiteriez-vous que le réaménagement de la cour d'école contribue au projet pédagogique ?

.....

.....

Mobilisation

Quel groupe sera engagé dans la démarche ?

1 classe (voir 2)
 1 panel représentatif des élèves (maximum 25 élèves)

Niveau(x) et nombre d'élèves

.....

.....

Quand préférez-vous programmer les réunions et ateliers ?

lundi mardi mercredi
 jeudi vendredi indéfini

Ya-t-il d'autres personnes ou acteurs à associer à la démarche ? (Structure, nom et poste) :

.....

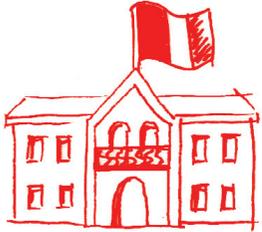
.....

1

Fiche de présentation
(4 pages)

Conditions de candidature
(2 pages)

Fiche d'inscription (2 pages)
A compléter à la main ou informatiquement

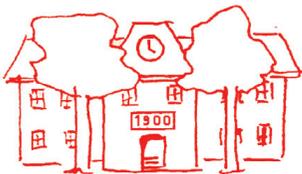


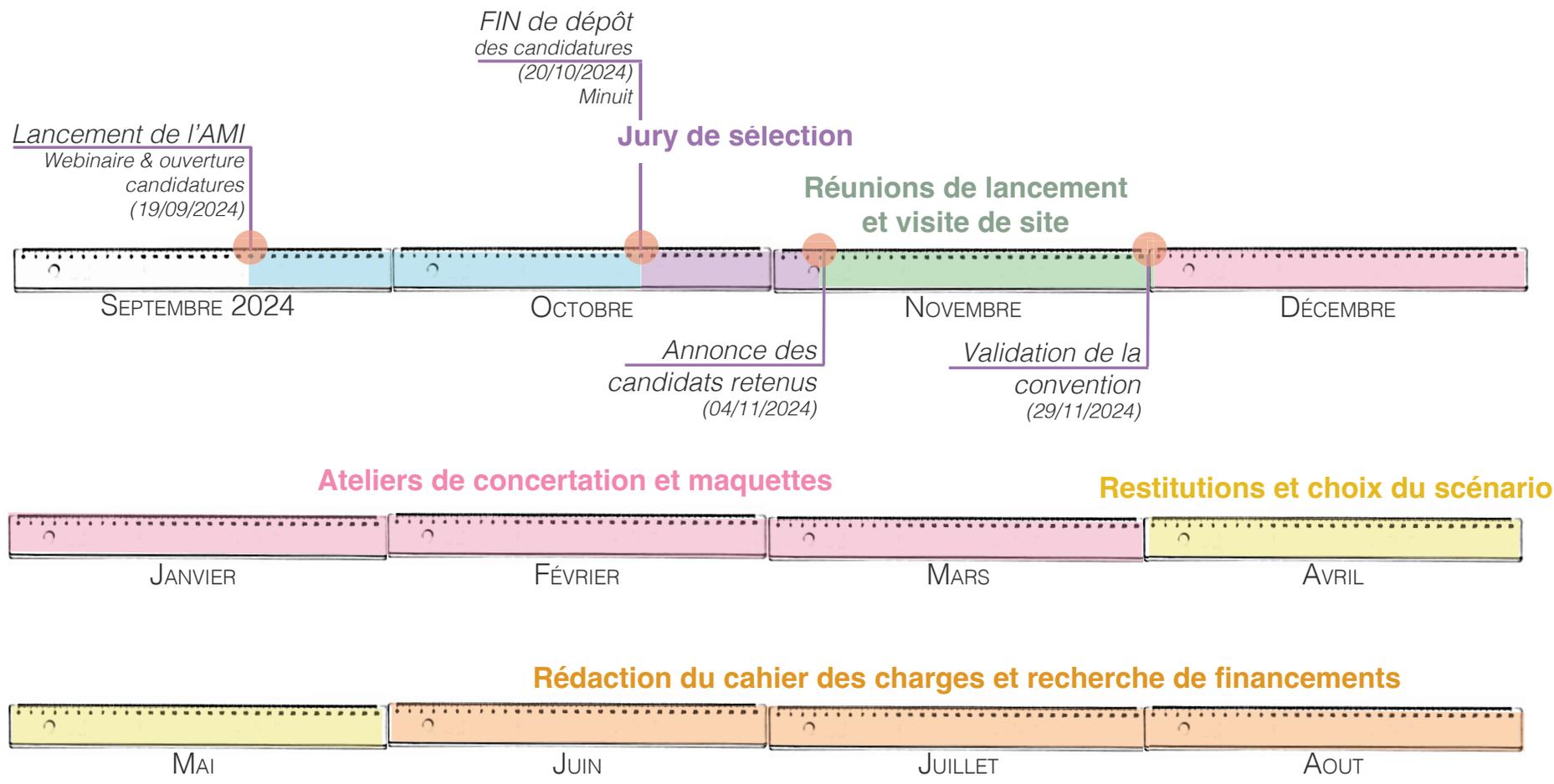
- Une **lettre de motivation** ;
- Un **plan de situation** ou photographie aérienne de **l'établissement dans la commune** ;
- Un **plan ou schéma de la cour** ;
- Des **photographies** de la cour d'école et de ses abords.



Si vous êtes retenus, vous devrez également fournir* :

- Des **plans des réseaux enterrés et aériens** (DT-DICT) ;
- Un **relevé topographique** (incluant les seuils) ;
- Toute autre étude préalable en votre possession.



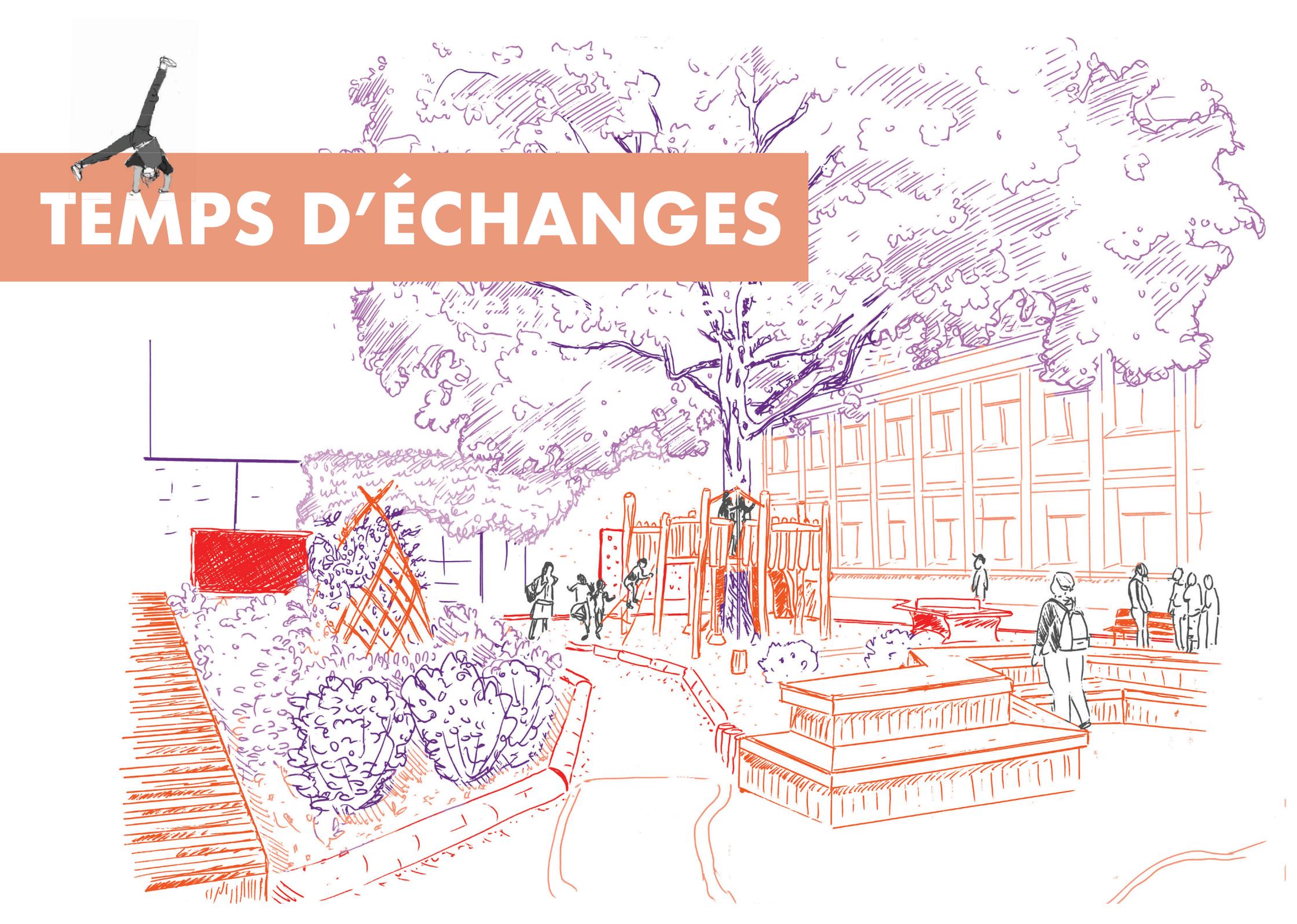


Lancement d'un appel d'offre de MOE * ou conception en régie

* Accompagnement possible du CAUE dans le recrutement de la MOE

Bonus :

Dans la continuité de son accompagnement, le CAUE pourra animer des ateliers participatifs de plantation ou de construction de mobilier.



TEMPS D'ÉCHANGES